

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 4 Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CHAMBOURG SUR INDRE, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Laurent COURAUD, Maire.

Date de la convocation : le 27 Août 2019

Etaient présents : Mrs COURAUD Laurent, BIHOUR Arnaud, VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, FOUASSIER Guillaume, VUIDIBIO Maricheil. BIZARD Sébastien, COURAUD Damien, Mmes SIARD Chantal, DERRE-GOY Véronique, FRAUËL Françoise, GENDRE Dominique, DERRE Véronique, BARRANGER Nathalie, CHOLIERE Christine.

Secrétaire de séance : Mme GENDRE Dominique

1- Lecture et approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Juillet 2019

Monsieur FOUASSIER Guillaume ne peut être en même temps présent et absent excusé.

2- Rapport des Commissions

2a Commission « Finances »

Deux délibérations à prendre :

● La première délibération concerne la régie de recettes créée en 2008 pour l'encaissement des recettes diverses et produits exceptionnels qui n'est plus nécessaire depuis qu'il n'y a plus de régisseur suite au départ de Mme Vaillant.

Régie créée par délibération donc à supprimer par délibération

⇒ **Une délibération est prise à l'unanimité pour supprimer cette régie à compter du 05 septembre 2019.**

● La deuxième délibération concerne l'approbation du rapport de la C.L.E.C.T sur le coût des transferts de charges du 17 décembre 2018, charges transférées au 01/01/2019.

La copie du rapport n'ayant pas été envoyée, Monsieur le Maire indique qu'il y a 2 points majeurs :

- le retour des compétences aux communes concernées
- et
- le transfert de compétences vers la communauté de communes.

1/ Retour de compétences aux communes :

Sont concernées les 10 communes de l'ex. communauté de commune de MONTRESOR pour l'entente de football et le collège avec un total arrondi de 16 050,00 euros et LOCHES pour le lac natation et la classe de foot avec un total arrondi de 27 474,00 euros.

2/ Transfert de compétences vers la communauté de communes :**2-1/ Gendarmeries :**

Pour la gendarmerie de DESCARTES, regroupant les communes d'ABILLY, DESCARTES, LA CELLE SAINT AVANT et NEUILLY LE BRIGNON, est retenu un coût de 6 euros par habitant soit un total de 37 320,00 euros.

Pour la gendarmerie du GRAND PRESSIGNY, regroupant les communes de BARROU, LA GUERCHE, LE GRAND PRESSIGNY et PAULMY, pas de charges retenues.

Pour la gendarmerie de PREUILLY, regroupant les communes de BOSSAY/CLAISE, BOUSSAY, CHAMBON, CHARNIZAY, CHAUMUSSAY, PREUILLY, TOURNON ST PIERRE ET YZEURES/CREUSE, est retenu un coût total de 15 142,50 euros de charges.

Pour la gendarmerie de MONTRESOR, étant donné que la commune reste propriétaire du bâtiment et qu'il nécessite des travaux, il est retenu sur le montant annuel du loyer de 41 325,00 euros : les taxes foncières de 3 600,00 euros – l'assurance de 841,00 euros et l'entretien annuel de 15 000,00 euros ; la somme restante, soit 29 084,00 euros sera reversée à la commune.

2-2/ Action Sociale d'Intérêt Communautaire :

Cette compétence concernant principalement les aides alimentaires, financières et les aides sociales, il est très difficile de l'évaluer et elle risque de générer des coûts supplémentaires.

Il est donc retenu de fixer le coût des charges transférées à 10% du montant de subvention estimé au besoin du budget du C.I.A.S., soit 30 000,00 euros et de le répartir sur l'ensemble des communes à hauteur de 0,55 euros par habitant.

2-3/ Ecoles de musique associatives :

Décision de retenir la moyenne des subventions communales des trois dernières années soit un montant total de 27 255,00 euros réparti selon les communes.

2-4/ ALSH du mercredi matin :

L'ouverture le mercredi du service ALSH représentant un surcoût de 45 196,00 euros, il est proposé de répartir ce montant sur l'ensemble des communes avec un surcoût de 10% pour les communes d'accueil d'un ALSH, et de 2% pour les communes qui sont péricentres et la répartition restante au nombre d'habitants sur l'ensemble des communes du territoire.

⇒ Une délibération est prise à l'unanimité pour accepter l'ensemble des propositions faites par C.L.E.C.T pour les transferts financiers ainsi calculés suite à l'évolution des compétences transférées au 1^{er} janvier 2019.

2b Commission « Bâtiments-Voirie » et 2c Commission « Urbanisme »

La réunion du 31 août a été maintenue malgré les absences car plusieurs points devaient absolument être abordés avant le prochain conseil, avec pour certains des délibérations à proposer.

EGLISE

La commission a examiné les différentes offres transmises par le maître d'œuvre suite à l'appel d'offre pour les travaux d'accessibilité à réaliser à l'église et propose pour :

▪ L'aménagement extérieurs	sarl BOUTET	6 985,39
▪ La démolition et maçonnerie	sarl BV2I	3 692,50
▪ La charpente et couverture	Pascal LAROCHE	487,38
▪ Les menuiseries	Sarl CHAUVEAU-DAUDET	2 434,10
▪ L'électricité	Ent BERDOT	464,60

soit un total de

14 063,97 euros HT

Le cabinet FMH est chargé de prévenir les différentes entreprises de la décision prise. Une réunion d'information sera proposée à la paroisse.

⇒ Une délibération est prise à l'unanimité pour retenir le choix des entreprises, d'inscrire les crédits nécessaires au budget et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de l'opération.

CIMETIERE

Monsieur VAILLANT indique qu'il a été difficile de comparer les devis reçus de chaque entreprise car, quand on ouvre une concession, on ne sait pas ce que l'on va trouver d'où des prix différents : il n'y a pas de devis définitif.

Le choix s'est donc porté sur l'entreprise la mieux disante, à savoir l'entreprise P.F.M BLANCHARD pour un montant total de 23 940,00 euros HT, soit pour un total de 57 concessions.

Au fur et à mesure des travaux, il sera nécessaire d'adapter cette somme selon les besoins.

⇒ Une délibération est prise à l'unanimité pour retenir l'entreprise P.F.M BLANCHARD, inscrire les crédits nécessaires au budget et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de l'opération.

⇒

ECOLE

La remise en fonction du modulaire nécessite des travaux, d'une part de remplacer le plancher pourri ; et d'autre part, de mettre un point d'eau.

Mais ce dernier point semble compliqué car cela implique de nombreuses tranchées, il est donc nécessaire d'étudier plus en détail ce sujet avant de prendre une décision.

LES HELAS

Un contact a été pris avec le promoteur.

Le terrain est borné et le permis d'aménagement est prévu courant septembre.

SNCF

Un diagnostic des passages à niveaux sur les voies communales est à réaliser avant le 31 décembre 2019.

SAFER

Un premier document a été réalisé indiquant tous les chemins ruraux sur la commune.

Un point doit être fait afin de déterminer s'ils sont toujours existants sur place et identifiés comme tels.

Une réunion est fixée au 23 septembre avec les membres de la commission pour travailler sur le sujet.

PONT ROMAIN

Il faut prévoir de faire borner le terrain pour le bien-être du projet et des voisins.

Un devis sera demandé en ce sens.

PAVE

Monsieur VAILLANT indique avoir pris contact avec l'A.D.A.C. mais elle ne souhaite pas intervenir car cela entraînerait une rémunération.

Elle propose cependant d'avoir seulement un rôle de conseiller.

Le sujet de l'aménagement pour permettre une meilleure circulation des personnes à mobilité réduite est toujours d'actualité.

Il est donc proposé de se rapprocher d'un cabinet terminer ce document

R.D. 943

Rappel que lors de la dernière réunion en juillet avec le département, il a été proposé 2 sens giratoire entre CHAMBOURG et COURÇAY, un au niveau du silo à grains (chemin rural n° 84 – route d'AZAY / DOLUS) et l'autre au carrefour CHAMBOURG / DOLUS et entre les 2 une 2x2 voies.

Reste le problème d'accès pour les agriculteurs riverains, notamment pour la chèvrerie.

Une réunion publique a été proposée le 23 septembre, elle est reportée au 3 octobre 18h30.

Elle sera présidée par Monsieur LOUAULT, seront également présents Monsieur Patrick MICHAUX et Madame Valérie GERVES.

Une demande a été faite pour passer la zone de « MARRAY » à 70 km /h, ainsi que la sortie de CHAMBOURG vers « LA QUELLERIE » et également d'interdire tout dépassement.

TUILERIE

Il est nécessaire de se positionner par rapport au diagnostic d'étude thermique.

Une proposition devra être faite pour le prochain conseil.

CITY STADE

Le city stade est pratiquement terminé, reste les poteaux à installer et le filet devant la buvette des boules

POMPIERS

Les pompiers ont eu l'accord du chef de centre du S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour agrandir les vestiaires dans les bâtiments de la commune.

Les travaux d'agrandissement de 4 mètres sur 8 mètres, qui commenceront début octobre, se feront sur la partie où l'AP.E.C. et le COMITE DES FETES ont actuellement du matériel entreposé qu'ils devront enlever.

⇒ **Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser l'agrandissement des vestiaires sur le bâtiment de la commune et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de l'opération.**

2d Commission « Vie associative – culture – communication – jeunesse »

Il y a eu 13 participants au concours des maisons fleuries.

La SHOT et des membres du conseil sont passés chez chacun d'eux le 27 juillet.

La lettre municipale est en cours d'impression, la distribution se fera le samedi à 9h00

Différentes animations sur septembre :

- 7/09 rentrée sur R.C.V.I.,
- 13/09 AG du T.C.C.,
- 14/09 porte ouverte du T.C.C.,
- 5/10 loto du R.C.V.I. et dîner dansant de la pétanque à GENILLE,
- 11/9 réunion de rencontre des associations,

2e Commission « Scolaire »

Il y a 108 élèves d'inscrits cette année en comptant un enfant des gens du voyage et l'ouverture d'une 5^{ème} classe a été acceptée, avec une nouvelle maîtresse : Madame MARDHEL.

Composition des 5 niveaux :

- PS/MS
- GS/CP
- CP/CE1
- CE2/CM1
- CM1/CM2

94 enfants mangent à la cantine dont 42 maternelles et 52 grands.

La garderie qui comprend 74 enfants, dont 22 de moins de 6 ans et 52 de plus de 6 ans, soit 53 familles.

L'activité a été déplacée dans la salle de motricité qui lui sera entièrement réservée pour toute l'année scolaire afin de libérer la salle où elle était pour la 5^{ème} classe.

Ouverture de classe qui a abouti grâce à l'action de la municipalité, des enseignants et un certain nombre de parents.

Monsieur le Maire attire cependant l'attention sur le fait que le maintien de cette 5^{ème} classe reste fragile et pourrait être remis en cause l'année prochaine.

2f Commission « Affaires sociales »

RAS, pas de problème avec la canicule.

Une réunion pour les gens du voyage organisée par le Sous-Préfet où les maires et les représentants des communes étaient conviés a eu lieu mais très peu de participants mis à part des personnes de la Vallée de L'Indre.

3 - Questions diverses :

Monsieur le Maire a été contacté par un habitant du lieu-dit « LES MOREAUX » pour venir constater les odeurs émanées par l'épandage de fientes de poules et pour savoir si cela était légal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h00

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 14 octobre 20h00